



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments

Question écrite n° 40671

### Texte de la question

M. Christian Jeanjean attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les éventuelles économies à réaliser en matière de consommation de médicaments. Deux groupes pharmaceutiques, français et allemand, ont récemment fusionné formant ainsi la troisième société mondiale du secteur. D'autres pays européens connaissent les mêmes difficultés que nous en ce qui concerne le coût de l'assurance maladie. Il lui demande son avis sur la mise en place d'une « centrale d'achat pharmaceutique européenne ». Cette agence aurait une puissance d'achat qui permettrait de maîtriser les coûts des médicaments pour les États européens engagés dans cette opération.

### Texte de la réponse

La création d'une centrale d'achat européenne de médicaments aurait pour but de permettre la négociation avec les laboratoires pharmaceutiques de remises importantes sur les médicaments. Cela suppose une coordination des différents acteurs européens rendue difficile par la grande diversité des modes d'organisation des systèmes de santé et d'assurance maladie en Europe et en particulier des systèmes de fixation de prix et de remboursement des différents Etats membres. De surcroît, en amont, la diversité également importante des pratiques médicales et des libellés d'autorisation de mise sur le marché des médicaments rend la mise en oeuvre d'une centrale d'achat délicate à réaliser. Il semble souhaitable, sans exclure la perspective proposée par l'honorable parlementaire, d'oeuvrer au préalable, à l'échelle des Etats membres, à un rapprochement entre les représentants des divers systèmes de sécurité sociale en charge du médicament, afin de s'informer mutuellement en continu sur les prix auxquels les médicaments sont effectivement achetés. Le Gouvernement français souhaite agir en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Jeanjean](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40671

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 2004, page 3974

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2004, page 8517